



Compte rendu de la Formation Spécialisée (FS) du 30 mars 2023

Rappel par le président du contexte de cette première instance.

Tout le monde fait comme il peut faute d'un cadrage précis : Règlement intérieur, guide de la formation spécialisée ... de la part de la DGAFP.

* * *

La mise en place, l'organisation, et le fonctionnement de cette nouvelle instance est plus que nébuleux pour l'ensemble des acteurs.

La CGT rappelle qu'elle ne voulait pas de cette réforme. Dès l'année 2020, elle est intervenue pour faire valoir ses inquiétudes quant aux futures instances (Comité Social d'administration _ CSA _ et FS).

Aujourd'hui, on ne peut que constater que 3 mois après sa mise en place, rien n'a vraiment évolué.

Forcément, cette absence totale d'organisation a fortement perturbé le bon déroulé des débats, tels qu'ils devraient être attendus dans une instance qui généralement se déroule sous les meilleurs auspices et dans un climat serein.

Si l'on ne doit pas se référer au passé comme l'a précisé le président, il n'empêche que l'on doit prendre des expériences antérieures tout ce qui fonctionnait bien, c'est-à-dire beaucoup de choses : groupe de travail, cofinancement ...

Nous avons un budget conséquent que l'on se doit d'utiliser à bon escient. Comme le rappelait la circulaire de fonctionnement des CHSCT, les crédits « *ne doivent pas servir aux financements des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments...)* qui sont financées par les directions.

Pour ouvrir droit à un financement ou à un cofinancement du CHSCT, il est nécessaire que les actions soient exemplaires en matière de santé, de sécurité ou d'amélioration des conditions de travail, complémentaires à des actions directionnelles ou urgentes. »

C'est pourquoi, il est hors de question, pour l'ensemble des représentants des personnels que le budget de la FS soit un budget bis de fonctionnement. Pour autant, lors de l'analyse du budget, il semblerait que la direction n'ait pas du tout envisagé la possibilité de cofinancement ... et ce, faute de GT.

Pour info, les crédits mis à disposition pour l'ENFiP à la réalisation du programme 218 sont :

- enveloppe ministérielle ;
- enveloppe régionale de formation après réserve de 9 % → 11 393 € ;
- enveloppe locale après réserve de 9 % → 325 897 € ;

La réserve est très rarement libérée par le ministère.

Après la lecture des liminaires ([vous retrouverez la nôtre ici](#)), le président a indiqué que les réponses à nos interrogations seraient apportées au cours des débats.

Nous avons ensuite abordé l'ordre du jour.

- 1 - Élection du secrétaire parmi les organisations syndicales élues
- 2 - Présentation de la note d'orientation (M. Maarek)
- 3 - Présentation de fiches de signalement, accidents de service
- 4 - Le registre SST
- 5 - Bilan des exercices d'évacuation incendie (pour information)
- 6 - Bilan de l'accompagnement dans le cadre de la fin du dispositif «vulnérables»
- 7 - Présentation du budget de l'ENFiP pour 2023.

* * *

1 - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE PARMIS LES ORGANISATIONS SYNDICALES ÉLUES

En absence de règlement intérieur, la CGT, suivie par les autres représentant·e·s, n'a pas souhaité procéder à l'élection du secrétaire de la formation spécialisée. Nous avons privilégié la désignation d'un secrétaire pour cette séance. Le règlement intérieur devrait être présenté au CSA ministériel courant avril, pour ensuite être présenté au CSA local puis à la FS.

Pour cette séance, Cyril Faure _ CGT Finances Publiques _ a été désigné secrétaire de séance. Par ailleurs, la CGT le présentera comme candidat en qualité de secrétaire de la FS pour ce mandat.

En l'absence de réunion préparatoire et de groupe de travail, les élu·e·s ont commencé à découvrir le fonctionnement de la FS. Si des noms étaient déjà connus, d'autres nous ont été révélés à cette occasion.

1.1 - Les acteurs de la prévention qui nous ont été présentés sont :

- Frédéric LE GUILLOU a été désigné secrétaire administratif de la FS ;
- Patricia RASTETTER est l'Animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP) ;
- Stéphane MAAREK est l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) ;
- Frédérique THOMAS, médecin du travail (MT) ;
- Amaury GRIMOIN, conseiller de prévention et assistant de prévention pour le siège.

1.2 - Quels sont les rôles de chacun ?

Les propos rapportés ci-après ne sont pas tous le verbatim de ceux tenus, des précisions sur les rôles de chacun doivent être apportées pour bien comprendre les problématiques qui se présentent à nous.

1.2.1 - Le secrétaire administratif

Le **secrétaire administratif** aura pour rôle d'établir le procès-verbal comprenant le compte rendu des débats, le détail des votes.

1.2.2 - l'Animatrice de la politique ministérielle de prévention

Selon [une fiche de poste](#) émise récemment par le secrétariat général, qui a été lue par la CGT au cours de la séance, il est attendu de l'APMP :

- conseil en formation santé sécurité et conditions de travail ;
- gestion des crédits ministériels ;
- référent dialogue social ;
- suivi des recommandations des acteurs de prévention ;

- coordination des acteurs de prévention.

Notre APMP nous a fait savoir qu'elle avait 5 formations spécialisées à suivre et que pour sa part, elle n'assurerait que le suivi des crédits.

La CGT s'interroge sur le rôle essentiel de l'animation. Au moment de la rédaction de ce CR, on ne sait pas qui va endosser ce rôle primordial au sein de cette instance. On nous a annoncé que prochainement l'ensemble des assistants de prévention seraient réunis, sans que le but de cette réunion nous ait été indiqué.

1.2.3 - L'inspecteur Santé Sécurité au Travail

L'ISST de l'ENFiP aura pour rôle de suivre les établissements de Noisy-le-Grand, (le Montaigne et le siège), l'école de Noisiel, le CFP de Noisiel, de Noisy. Il aura par ailleurs pour rôle de coordonner les travaux des autres ISST sur la partie ENFiP.

1.2.4 - Le médecin du travail

Le MT, à l'instar de l'ISST, exercera ses missions sur les établissements franciliens, et coordonnera les MT compétents pour les différentes structures de l'ENFiP (écoles, CIF, ACIF, CCL ...).

1.2.5 - Le conseiller de prévention

Le conseiller de prévention va assurer le rôle d'assistant de prévention sur l'immeuble rue du Centre et aura un rôle de coordonnateur de l'ensemble des assistants de prévention locaux.

1.2.6 - Les assistant·e·s de prévention

Elles et ils gardent leurs prérogatives. Toutefois, le flou subsiste sur différentes missions qui leur incombaient avant tel que répondre aux remarques sur le registre hygiène et sécurité.

2 - PRÉSENTATION DE LA NOTE D'ORIENTATION

L'ISST nous a présenté la note d'orientation ministérielle portant sur la santé, sécurité et conditions de travail.

Il a évoqué la formation des membres de la FS qui durera 5 jours.

3 - PRÉSENTATION DE FICHES DE SIGNALEMENT, ACCIDENTS DE SERVICE

3.1 - Fiches de signalement

2 fiches de signalement ont été examinées :

3.1.1 - Celle d'une stagiaire en formation initiale

Celle d'une stagiaire de formation initiale rédigée suite à un mème (montage photo) offensant déposé dans un casier informatique. L'auteur de ce montage n'a pu être identifié. Le rappel des règles déontologiques a été réalisé par la direction de l'établissement. La problématique de la traçabilité de ces casiers va être expertisée.

Pour la CGT, il n'y a pas lieu de remettre en cause la rédaction de cette fiche, mais elle pourrait être le symptôme d'un mal-être plus global.

La direction de l'établissement concerné a indiqué que tout avait été mis en œuvre et que la situation était apaisée depuis.

3.1.2 - Celle d'un cadre supérieur

La fiche de signalement concernant le harcèlement ressenti par un cadre supérieur a été présentée. La médiation sociale proposée 3 fois par la CGT avait été écartée.

Si la situation semble s'apaiser, il s'avère qu'un nouveau couac a eu lieu en 2023 au cours de l'entretien professionnel.

3.1.3 - Autres points

Les représentant·e·s du personnel CGT se sont interrogé·e·s sur l'absence de fiche de signalement suite aux tentatives de suicide d'un stagiaire en formation initiale. Une fiche sera rédigée et présentée lors de la prochaine réunion de la FS.

Au cours de ces échanges, nous avons interpellé la Direction sur l'absence de visibilité des documents et l'ergonomie du site Ulysse ENFiP pour la prévention. Aujourd'hui, il est très difficile de trouver une fiche de signalement, et le nom des acteurs n'est pas à jour. La direction s'est engagée à résoudre ces problèmes lors de la mise en place de la nouvelle version d'Ulysse (pas de date connue à ce jour).

3.2 - accidents de service

10 accidents de travail ont été comptabilisés. Seule une fiche d'accident a été communiquée, ce qui nuit au bon déroulement des débats. La direction s'est engagée à les transmettre au fil de l'eau.

Concernant l'accident de travail survenu à Clermont-Ferrand suite à la fermeture de fenêtre très lourde, l'ISST a indiqué que compte tenu du coût des travaux et de la nécessité de les réaliser, il était envisageable de solliciter l'enveloppe ministérielle. Il va constituer un dossier.

4 - LE REGISTRE SST

Les 3 annotations concernent l'établissement de Clermont-Ferrand :

En l'absence de protection des porte-stylos (règle aluminium située en bas de tableaux blancs), il y a un risque de blessure. Des protections vont être posées.

Les salles des épreuves collectives ne sont pas suffisamment chauffées : la température a été vérifiée et est conforme avec la circulaire ministérielle qui prévoit 19°.

Problématique des baies vitrées qui coulissent mal : un entretien régulier est effectué mais les baies sont anciennes. Ce point est le seul pour lequel l'extrait du registre nous a été fourni. Le remplacement de ces fenêtres pourrait être envisagé par la direction. Un dossier dans le cadre du programme ministériel peut être tenté (voir infra).

Solidaires fait remarquer que le registre en ligne ne concerne que certaines structures de l'ENFiP, les CIF et ACIF s'en trouvent exclus. L'ISST indique que la situation n'étant pas conforme (un registre par lieu), il faudra créer autant de liens que de sites existants, et ce même si certaines ACIF n'ont plus de personnel, car ces dernières continuent d'être utilisées pour la formation continue. La direction a pris note.

Les représentants CGT ont insisté sur le manque de lisibilité des acteurs de prévention : il faut que chacun puisse savoir qui contacter en cas d'accident, où se trouve le registre hygiène et sécurité , etc.

5 - BILAN DES EXERCICES D'ÉVACUATION INCENDIE (POUR INFORMATION)

La réglementation dans ce domaine n'est pas respectée par certains établissements hébergés de l'ENFiP.

Certains établissements sont classés ERP (établissement recevant du public).

La CGT a demandé un rappel de la réglementation, que l'ISST a donné :

- réglementation Code du travail :
 - 1 exercice par semestre si le site compte 50 personnes ou plus,
 - le cas échéant, il est conseillé de faire un exercice par an
- réglementation ERP :
 - si le site compte moins de 50 personnes → 1 exercice par an ;
 - si le site compte 50 personnes ou plus → 1 exercice par semestre.

La CGT fait remarquer qu'il y a des sites où il n'y a pas eu d'exercices depuis longtemps (2019 pour l'un d'entre eux).

Pour l'ISST, il y a un problème dans les immeubles mixtes (privé, logements, ACIF...). Il faut définir qui fait quoi.

La CGT demande à l'ISST de confirmer qu'il n'était pas obligatoire de faire appel à un prestataire extérieur pour faire un exercice. L'ISST vient confirmer l'information et qu'il est tout à fait possible de le faire soi-même.

Il précise par ailleurs, qu'il va y avoir un nouveau dispositif pour les guide-files, serre-files afin notamment de tenir compte du fait que ces acteurs seraient potentiellement en télétravail pendant un incendie.

6 - BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE LA FIN DU DISPOSITIF «VULNÉRABLES»

Le dispositif prend fin au 1^{er} avril. Toutefois, les stagiaires vulnérables terminent leur scolarité en distanciel.

Il n'y aura ni distanciel ni bi-modal pour la prochaine rentrée.

7 - PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'ENFiP POUR 2023.

Selon les principes rappelés en introduction, les représentants du personnel ont validés l'ensemble des dépenses afférentes aux aménagements de poste et à l'ergonomie (souris verticales, fauteuils ergonomiques, bureaux réglables, etc.);

Toutes les dépenses relevant du bâtimentaire ou sans devis ont été refusées ou reportées.

Par exemple, si les TBI nouvelle génération apportent un confort d'utilisation appréciable, leur acquisition constitue un élément essentiel du fonctionnement des écoles et relèvent de ce fait du budget général.

Nous espérons que la mise en place d'un GT préalablement à la FS permettra une amélioration de l'analyse du budget et des actions pouvant être financées ou cofinancées pour améliorer la sécurité et les conditions de vie au travail.

* * *

Voici 3 propositions formulées par les représentant·e·s CGT en matière de dépenses à venir :

Formation aux premiers secours

Les représentants CGT ont proposé la **mise en place d'une formation aux gestes de 1^{er} secours** (1/2 journée) et/ou la formation PSC1 (1 journée) pour les agents et stagiaires en insistant sur le caractère d'exemplarité de ces formations. Nous avons rappelé que toute personne nouvellement recrutée dans la fonction publique, qu'elle soit fonctionnaire ou contractuelle, doit, depuis une circulaire de 2018, être formée aux gestes de premiers secours.

La CGT demande que cette formation soit intégrée dans le programme de formation de l'école.

Audit psychologique

Nous souhaitons que l'audit demandé par la CGT lors du CHSCT du Puy-de-Dôme de juin 2022 (cf déclaration liminaire) soit organisé comme s'y est engagée la direction pour toute l'ENFiP, et englobe également les stagiaires. La direction s'y est dit favorable.

Don du sang

Également, les représentants CGT ont demandé que soient organisées des collectes de don du sang pour les personnels et les stagiaires dans tous les établissements. Le directeur de Clermont-Ferrand indique que l'organisation était en place sur Clermont et qu'en 2022 elle avait permis de recueillir plus de 100 dons. La direction a manifesté son intérêt sur ce point.

8 - AUTRES POINTS

8.1.1 - Les formations (SST, sécurité incendie, stages sur les TMS, sécurité électrique ...)

L'organisation budgétaire de la Formation Spécialisée implique que seules puissent être prises en charge les formations en région Île-de-France. Les SRA (structure régionale d'appui) de France gèrent et pilotent le budget

du programme 218. Toutefois, il y a une imperméabilité entre les budgets d'une SRA à l'autre. Étant donné que la formation spécialisée de l'ENFiP est établie à Noisy, donc qu'elle dépend de la SRA d'Île-de-France, il est pour le moment impossible de financer des formations en dehors de la région francilienne.

La CGT a déjà alerté la direction sur ce point dès février 2023. Plusieurs collègues sont sur le point de perdre leur habilitation s'ils ne se recyclent pas bientôt.

Ce point vient s'ajouter aux autres couacs que connaît cette nouvelle instance, et ce au détriment de votre santé et de vos conditions de vie au travail.

8.1.2 - Achats dans la cadre de cette instance.

La CGT demande à l'ISST de confirmer que les instances du dialogue social ne sont pas soumises au marché de l'UGAP, ce qu'il confirme.

9 - CONCLUSION

Nous regrettons profondément le manque d'organisation, de clarté, d'organigramme fonctionnel dans cette formation spécialisée.

Nous avons prévenu la direction bien en amont, mais apparemment sans effet. C'est ainsi que nous avons passé des heures à débattre de sujets, qui ne devraient pas être débattus dans cette instance.

C'est pourquoi, outre la tenue d'un groupe de travail sur les dépenses de la FS, nous avons sollicité un GT sur le fonctionnement de ladite formation spécialisée. La réunion des assistantes de prévention qui disposent de l'expérience nécessaire au bon déroulé de cette instance pourrait en être l'occasion.

Ceci expliquant peut-être qu'il semblerait qu'il y ait une grande tentation de se servir de ce budget comme d'un budget annexe.

La prochaine formation spécialisée initialement prévue le 21 juin devrait être avancée d'une semaine afin qu'elle ne soit pas trop éloignée du GT la concernant.

La réunion s'est achevée à 18h, sans que les représentants du personnel n'aient pu savoir qui était chargé de piloter et d'animer la FS